OBSERVER · FORMALISER · ACCOMPAGNER

Assistant Immobilier - Approfondissement

Livraison de logement neuf

VEFA / CCMI · CPSAI40989LLN

De la visite de livraison au suivi des réserves.

40 h	Distanciel	1 à 2	2 000 € HT
5 jours de 8 heures	synchrone Microsoft Teams	personnes Effectif prévu	2 400 € TTC TVA à 20 %

UN APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL EN LOGEMENT NEUF

TP Assistant immobilier - RNCP40989 : titre de référence

Complément professionnalisant aux compétences mobilisées dans les opérations de transaction et de vente de logements neufs.

Après réussite : attestation de compétences interne DROUET. Cet approfondissement ne vaut pas validation officielle d'un CCP ni obtention du titre complet.

Préparez votre prochaine session

SESSION 2027

11 au 15 janvier 2027

5 journées de 8 heures

8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00

VOTRE BOÎTE À OUTILS

- Grilles de contrôle et check-lists
- Procès-verbaux et modèles de réserves
- Tableaux de suivi de la levée des réserves

L'évaluation finale est organisée hors des 40 heures, dans un créneau distinct de 4 heures.
La convocation précise la date, les horaires et les modalités de l'épreuve.

Parlons de votre projet de formation.

formation@drouet-expertises.net

09 83 36 16 82

CINQ MODULES COMPLÉMENTAIRES · 40 HEURES

Sécuriser la livraison du logement.

Analyser les documents contractuels, contrôler la conformité apparente, formaliser les réserves et accompagner l'acquéreur ou le maître d'ouvrage.

MODULE 01

Maîtriser le cadre juridique de la VEFA — 8 h

Contrat de réservation, garanties, assurances, acteurs et étapes d'une opération de vente en l'état futur d'achèvement.

MODULE 02

Comprendre le cadre juridique du CCMI — 8 h

Étapes de construction, responsabilités, garanties, spécificités du contrat de construction de maison individuelle et suites de la réception.

MODULE 03

Préparer l'inspection et relever les désordres — 12 h

Méthodologie de visite, contrôle des ouvrages et équipements, conformité apparente, relevés, preuves et communication.

MODULE 04

Formaliser le procès-verbal VEFA / CCMI — 6 h

Rédaction des observations et réserves, traçabilité des constats et organisation du suivi jusqu'à la levée des réserves.

MODULE 05

Prévenir les litiges et gérer les échanges — 6 h

Différends avec le constructeur, recours amiables et contentieux, impacts financiers et communication adaptée.

Une pédagogie fondée sur la pratique

Apports théoriques, études de cas VEFA / CCMI, analyses de procès-verbaux, exercices et mises en situation. Supports opérationnels et retours individualisés. Votre formatrice : **Geneviève DROUET.**

Option distincte des 40 h : réalisation d'un constat de réception digitalisé ; conditions sur demande.

ÉVALUATION FINALE INTERNE · HORS DES 40 HEURES

3 h 45 effectives - créneau réservé de 4 h

3 h 30 - Écrit

15 min - Entretien de mise en situation

Seuil de réussite : au moins 77 %. Convocation communiquée au moins 72 heures avant l'épreuve.
Après réussite : **Attestation de compétences - Spécialisation Livraison de Logement Neuf VEFA / CCMI.**
Une attestation de fin de formation est également remise.

INSCRIPTION · ACCOMPAGNEMENT · RÉSULTATS

Construire la suite de votre parcours.

Public concerné

Salariés, indépendants, créateurs d'entreprise, personnes en reconversion et demandeurs d'emploi, après validation du projet professionnel.

Prérequis du programme

Notions de droit de la construction et d'architecture ; connaissances générales des processus administratifs et législatifs ; intérêt pour les projets de construction.

Admission et inscription

Échange sur le projet, les acquis et les besoins ; vérification des prérequis et positionnement. Accès selon le calendrier, les places et la finalisation du dossier et du financement.

Financer le parcours

Financement personnel, employeur / OPCO ou France Travail, selon accord. Pour le CPF, vérifier l'offre publiée et la certification visée : une attestation interne seule ne constitue pas une certification RNCP.

Perspectives professionnelles

Assistant immobilier spécialisé en logement neuf, collaborateur de promoteur, constructeur ou architecte ; activité indépendante d'accompagnement à la livraison et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Reconnaissance du parcours

Attestation de compétences interne DROUET après réussite. Le TP Assistant immobilier RNCP40989 est le titre de référence ; cet approfondissement ne délivre ni CCP officiel ni titre complet.

Participer au parcours

Distanciel synchrone via Microsoft Teams. Prévoir un ordinateur, une connexion internet, une caméra et un microphone. Horaires : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00.

Accueil et accessibilité

Signalez vos besoins avant l'entrée. Le référent handicap étudie avec vous les adaptations de supports, d'assistance technique, de rythme et d'organisation.

Résultats et suites de parcours

DROUET EXPERTISES · RÉSULTATS 2025

1 inscrit · 1 validation interne

0 abandon

94,3 % de satisfaction

1 répondant · Enquêtes à chaud et à froid

POURSUIVRE VOTRE DÉVELOPPEMENT

États des lieux, AMO, pathologies du bâtiment, diagnostics techniques immobiliers, BTS PI ou licence professionnelle en immobilier.

Accès selon les conditions propres à chaque parcours.

Satisfaction 2025 : 99 points sur 105, soit 21 notes recueillies auprès d'un même participant. Données 2024 et 2026 non communiquées.

Source pédagogique et indicateurs : programme CPSAI40989LLN, V01 du 13/10/2026, pages 1 à 14.

Votre contact : Geneviève DROUET

125 rue Saint-Marc, 29200 Brest
www.drouet-expertises.net

formation@drouet-expertises.net

09 83 36 16 82 / 06 80 51 60 18

Assistance et réclamations : même courriel.

LOGEMENT NEUF | APPROFONDISSEMENT VEFA / CCMI

Programme de formation

Assistant Immobilier
- Approfondissement Livraison de Logement Neuf VEFA / CCMI

DURÉE	MODALITÉ	TARIF
40 heures 5 jours de 8 heures	Distanciel ou présentiel Selon la session	**2 400 € TTC** 2 000 € HT - TVA 20 %

APPROFONDISSEMENT PROFESSIONNEL

Livraison de logement neuf en VEFA / CCMI : complément professionnalisant aux compétences mobilisées dans les opérations de transaction et de vente de logements neufs.

Identifiant de la formation : CPSAI40989LLN

Finalité et objectif général

Préparer, réaliser et sécuriser une mission de livraison de logement neuf en VEFA ou CCMI : analyser les documents contractuels, contrôler la conformité apparente, identifier les désordres, formaliser les réserves et en assurer le suivi administratif.

Objectif général : professionnalisation.
Type de parcours : mixte, individualisé et modularisé.

Certification de référence [1]

TP Assistant immobilier - RNCP40989.
Niveau du titre : 5 (Bac+2).
Certificateur du titre : Ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.
Échéance : 6 septembre 2030.

Après réussite à l'évaluation interne, DROUET Expertises délivre une **Attestation de compétences - Spécialisation Livraison de Logement Neuf VEFA / CCMI**. Cet approfondissement ne vaut pas validation officielle d'un CCP ni obtention du titre professionnel RNCP40989.

Horaires : 8h00 - 12h00 et 14h00 - 18h00.
Évaluation finale hors des 40 heures : créneau réservé de 4 heures ; 3 h 30 d'écrit et 15 minutes d'oral, soit 3 h 45 effectives.
Modalités détaillées page 11 ; articulation pédagogique page 14.

CONDITIONS D'ACCÈS

Public, admission et inscription

Public concerné

Tout public après validation du projet professionnel du candidat : travailleur indépendant ou en création d'entreprise, personne en reconversion professionnelle, demandeur d'emploi et salarié.

Prérequis pédagogiques

Notions de base en droit de la construction et en architecture. Connaissances générales des processus administratifs et législatifs. Intérêt pour la gestion de projets de construction.

Admission et positionnement

La demande permet de préciser le projet professionnel, les acquis et les besoins. Un questionnaire de positionnement accompagne l'inscription, selon les modalités générales du programme source. Les adaptations du parcours sont étudiées au regard des objectifs individuels.

Modalités d'inscription et délais d'accès

Les demandes sont adressées à DROUET Expertises par courriel ou par téléphone. Les délais d'accès dépendent du calendrier des sessions, des places disponibles et de la finalisation du dossier et du financement.

Pour une inscription financée par le CPF, sous réserve de l'éligibilité de l'offre, les conditions de Mon Compte Formation s'appliquent. Le droit de rétractation peut être exercé dans les 14 jours suivant la validation du dossier de formation sur la plateforme. [6]

Accueil administratif et besoins particuliers

DROUET Expertises - 125 rue Saint-Marc, 29200 Brest.
formation@drouet-expertises.net - **09 83 36 16 82**.
Intervenante : **Geneviève DROUET**. Effectif prévu : **1 à 2 personnes**.

Les besoins d'adaptation sont à signaler dès la demande. Les moyens et l'accessibilité sont présentés page 10 ; la session et les contacts figurent page 12.

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Compétences et progression

À l'issue du parcours, le participant sera capable de :

01 Comprendre le cadre juridique de la VEFA et du CCMI, les droits et obligations des acteurs et les garanties applicables.

02 Préparer et organiser une visite de livraison à partir des documents contractuels et des prestations prévues.

03 Contrôler la conformité apparente, identifier les désordres, malfaçons et non-conformités et apprécier leurs conséquences sur l'usage.

04 Formaliser les observations et réserves dans un procès-verbal et assurer leur suivi administratif jusqu'à leur levée.

05 Accompagner l'acquéreur ou le maître d'ouvrage après livraison et prévenir les litiges.

06 Utiliser les outils numériques et documentaires adaptés et adopter une posture professionnelle d'observation, d'analyse et de conseil.

Les cinq modules du parcours de 40 heures

N°	Module / section du programme source	Durée
01	Contours juridiques de la procédure VEFA	8 h
02	Procédure juridique de construction de maison individuelle	8 h
03	Méthodologie d'expertise du procès-verbal de réception	12 h
04	Formalisation du procès-verbal VEFA / CCMI	6 h
05	Gestion d'une crise relationnelle avec le constructeur	6 h
	TOTAL : 5 jours de 8 heures	40 h

Les sections et chapitres du programme source sont conservés. La répartition pédagogique proposée totalise 40 heures et intègre les travaux pratiques et évaluations formatives. La section 6, prévue en option dans le document source, est présentée séparément page 9.

MODULE 01 | SECTION 1 | 8 HEURES

Maîtriser les contours juridiques d'une procédure VEFA d'un appartement

Objectif opérationnel

Comprendre les contrats, garanties et étapes d'une VEFA afin de préparer l'analyse du dossier de livraison.

Chapitre 1 - Les bases juridiques de la VEFA

Chapitre 2 - La rédaction du contrat de réservation

Chapitre 3 - Les garanties et assurances liées à la VEFA

Chapitre 4 - Les étapes de la procédure VEFA

Chapitre 5 - Les particularités de la VEFA

Mises en pratique

Exercices pratiques, études de cas, travaux dirigés, analyses de documents ou de procès-verbaux et mises en situation professionnelles liés aux chapitres du module.

Évaluation et retour pédagogique

Questions de compréhension, analyse des productions et explicitation des choix. Les retours formatifs permettent de mesurer la progression et de cibler les compétences à consolider.

LIVRABLE ET CRITÈRES PÉDAGOGIQUES

Fiche d'analyse d'un dossier VEFA : identification des acteurs et obligations, repérage des pièces, cohérence de la chronologie et justification des points de vigilance.

MODULE 02 | SECTION 2 | 8 HEURES

Maîtriser les contours d'une procédure juridique de construction de maison individuelle

Objectif opérationnel

Repérer les étapes de construction, les responsabilités, les garanties et les spécificités du CCMI.

Chapitre 1 - Les étapes clés de la procédure de construction d'une maison individuelle

Chapitre 2 - Les responsabilités et garanties dans la construction d'une maison individuelle

Chapitre 3 - Les spécificités des contrats de construction de maison individuelle

Chapitre 4 - Les normes et réglementations en vigueur dans la construction de maison individuelle

Chapitre 5 - La réception des travaux et les démarches post-construction

Mises en pratique

Exercices pratiques, études de cas, travaux dirigés, analyses de documents ou de procès-verbaux et mises en situation professionnelles liés aux chapitres du module.

Évaluation et retour pédagogique

Questions de compréhension, analyse des productions et explicitation des choix. Les retours formatifs permettent de mesurer la progression et de cibler les compétences à consolider.

LIVRABLE ET CRITÈRES PÉDAGOGIQUES

Fiche de lecture du CCMI et chronologie de l'opération : identification des engagements contractuels, des garanties, des responsabilités et des démarches après réception.

MODULE 03 | SECTION 3 | 12 HEURES

Méthodologie de l’expertise d’un procès-verbal de réception d’une habitation neuve

Objectif opérationnel

Préparer l’inspection, observer les ouvrages et équipements et relever les éléments nécessaires au procès-verbal.

Chapitre 1 - Réglementation et normes en matière de réception d’une habitation neuve

Chapitre 2 - Analyse des éléments à inspecter lors de la réception d’une habitation neuve

Chapitre 3 - Méthodologie d’inspection d’un procès-verbal de réception

Chapitre 4 - Communication avec les différents acteurs impliqués

Chapitre 5 - Aspects pratiques de l’expertise d’un procès-verbal de réception d’une habitation neuve

Mises en pratique

Exercices pratiques, études de cas, travaux dirigés, analyses de documents ou de procès-verbaux et mises en situation professionnelles liés aux chapitres du module.

Évaluation et retour pédagogique

Questions de compréhension, analyse des productions et explicitation des choix. Les retours formatifs permettent de mesurer la progression et de cibler les compétences à consolider.

LIVRABLE ET CRITÈRES PÉDAGOGIQUES

Grille de contrôle et relevé d’observations : couverture des points à inspecter, précision des constats, cohérence avec les documents de référence, traçabilité des preuves et neutralité des échanges.

MODULE 04 | SECTION 4 | 6 HEURES

Formaliser un procès-verbal de réception VEFA / Livraison CCMI

Objectif opérationnel

Produire un procès-verbal structuré et exploitable et organiser le suivi des observations et réserves.

Chapitre 1 - Rappel des principes juridiques de la réception VEFA/CCMI

Chapitre 2 - Procédure de réception VEFA/CCMI

Chapitre 3 - Contenu et formalisme du procès-verbal de réception

Chapitre 4 - Cas pratiques et études de cas

Chapitre 5 - Les suites de la réception

Mises en pratique

Exercices pratiques, études de cas, travaux dirigés, analyses de documents ou de procès-verbaux et mises en situation professionnelles liés aux chapitres du module.

Évaluation et retour pédagogique

Questions de compréhension, analyse des productions et explicitation des choix. Les retours formatifs permettent de mesurer la progression et de cibler les compétences à consolider.

LIVRABLE ET CRITÈRES PÉDAGOGIQUES

Procès-verbal et tableau de suivi des réserves : identification du logement et des parties, localisation et qualification des observations, clarté des écrits et traçabilité du suivi.

MODULE 05 | SECTION 5 | 6 HEURES

Connaître les voies de sortie d'une crise relationnelle avec le constructeur

Objectif opérationnel

Analyser les différends et préparer une communication adaptée et des pistes de résolution dans le périmètre de la mission.

Chapitre 1 - Les différents types de litiges possibles

Chapitre 2 - Les recours amiables

Chapitre 3 - Les recours contentieux

Chapitre 4 - Les conséquences financières des litiges

Chapitre 5 - Les bonnes pratiques pour éviter les litiges

Mises en pratique

Exercices pratiques, études de cas, travaux dirigés, analyses de documents ou de procès-verbaux et mises en situation professionnelles liés aux chapitres du module.

Évaluation et retour pédagogique

Questions de compréhension, analyse des productions et explicitation des choix. Les retours formatifs permettent de mesurer la progression et de cibler les compétences à consolider.

LIVRABLE ET CRITÈRES PÉDAGOGIQUES

Analyse d'un différend et plan d'action : distinction des faits et des demandes, repérage des recours, prise en compte des impacts financiers et pertinence de la communication proposée.

OPTION | SECTION 6

Réaliser un constat digitalisé

Travaux pratiques et réalisation d'un constat de réception digitalisé d'un logement neuf

Cette section est reprise comme option du programme source. Elle est distincte du parcours principal de 40 heures ; sa durée et ses conditions de réalisation ne sont pas précisées dans le document fourni.

Application professionnelle

Mise en pratique de la préparation de la visite, du relevé des observations et de la formalisation du constat au moyen d'un outil numérique adapté.

Accompagnement et retour pédagogique

Analyse du document produit et des choix de rédaction, de qualification et de classement des observations. Les retours portent sur la lisibilité du constat et son exploitation dans le suivi de la livraison.

LIVRABLE ET CRITÈRES PÉDAGOGIQUES

Constat digitalisé et dossier d'observations : complétude des rubriques, précision des descriptions, cohérence des pièces et preuves, lisibilité et traçabilité du document. Ces travaux relèvent de l'option.

MODALITÉS ET ACCOMPAGNEMENT

Organisation et accompagnement

Organisation pédagogique

La formation peut être suivie en distanciel ou en présentiel. Le parcours principal comprend **40 heures sur 5 jours de 8 heures**. Le parcours est mixte, individualisé et modularisé. La session communiquée figure page 12.

Méthodes et ressources

La pédagogie associe apports théoriques, exercices pratiques, études de cas, travaux dirigés, analyses de procès-verbaux et mises en situation professionnelles. Les supports permettent de travailler les dossiers VEFA / CCMI, les grilles de contrôle, la rédaction des réserves et leur suivi.

Accueil, suivi et accompagnement

Le positionnement initial permet d'identifier le niveau et les besoins. Les évaluations formatives s'intègrent au parcours. L'évaluation finale est organisée hors des 40 heures, selon les modalités présentées page 11. Chaque apprenant bénéficie d'un formateur référent, de supports actualisés et d'un accompagnement adapté.

Conditions de participation à distance

Ordinateur adapté aux outils utilisés, connexion internet et moyens d'échanges en visioconférence. Les modalités générales prévoient une participation active avec caméra et l'interdiction de partager les liens ou de diffuser les sessions sans autorisation.

Accessibilité et situation de handicap

Les besoins sont à signaler avant l'entrée. Des adaptations de supports, d'assistance technique et de rythme sont étudiées. Le référent handicap oriente et accompagne les participants concernés, selon les modalités générales de l'organisme.

ASSISTANCE, DIFFICULTÉS ET RÉCLAMATIONS

formation@drouet-expertises.net
09 83 36 16 82 / 06 80 51 60 18.

ÉVALUATION DES ACQUIS

Évaluation finale et reconnaissance

Positionnement et évaluations de progression

Un positionnement initial identifie le niveau et les besoins. Tout au long du parcours : exercices pratiques, études de cas, travaux dirigés, analyses de procès-verbaux et mises en situation professionnelles. Les retours formatifs permettent de mesurer la progression des acquis.

Évaluation finale hors des 40 heures de formation

L'évaluation finale interne DROUET Expertises est organisée dans un **créneau réservé de 4 heures**, distinct des 40 heures de formation.

Épreuve	Modalité	Durée
Écrit	Examen sur table ou test d'évaluation finale.	3 h 30
Oral	Entretien de mise en situation professionnelle.	15 min
TOTAL EFFECTIF	Durée effective d'évaluation par candidat.	3 h 45

Le créneau de 4 heures est distinct de la durée effective des épreuves. La convocation précise l'organisation et les horaires individuels.

Convocation et organisation

La date et les horaires sont fixés par la responsable pédagogique et communiqués au candidat **au moins 72 heures avant le début de l'épreuve**. La convocation précise la modalité retenue, le lieu ou les conditions de connexion, les consignes et les outils autorisés. Les dates de formation ne constituent pas des dates d'évaluation.

SEUIL DE RÉUSSITE : AU MOINS 77 %

La validation interne est obtenue lorsque le candidat atteint un résultat **au moins égal à 77 %**, selon le barème DROUET Expertises. Les critères et le barème applicables sont communiqués avant l'évaluation.

Documents remis au participant

Les participants ayant satisfait aux exigences de l'évaluation finale reçoivent une **Attestation de compétences - Spécialisation Livraison de Logement Neuf VEFA / CCMI**, délivrée par DROUET Expertises. Une attestation de fin de formation mentionnant la durée et les compétences développées est également remise.

PORTÉE DE L'ATTESTATION

L'attestation reconnaît les acquis évalués par DROUET et constitue un complément professionnalisant. Elle ne vaut pas CCP officiel ni titre professionnel RNCP40989.

CALENDRIER ET INFORMATIONS PRATIQUES

Session, tarif et contacts

Session communiquée

Période	Durée	Modalité du parcours
11/01/2027 au 15/01/2027	40 heures - 5 jours	Distanciel ou présentiel

La modalité retenue pour cette session sera précisée à l'inscription. L'évaluation finale, hors des 40 heures, dispose d'un créneau séparé de 4 heures. Sa convocation est communiquée au moins 72 heures avant l'épreuve.

Tarif et possibilités de financement

2 000 € HT - TVA 20 % : 400 € - **2 400 € TTC.**

Financement personnel ou prise en charge à étudier avec l'employeur, l'OPCO ou France Travail selon la situation et les conditions du financeur. Pour une demande CPF, vérifier l'offre publiée, les conditions d'éligibilité et la certification effectivement visée : une attestation interne seule ne constitue pas une certification RNCP.

Formatrice et contacts

Geneviève DROUET. Effectif : **1 à 2 personnes**.
DROUET Expertises - 125 rue Saint-Marc, 29200 Brest.
formation@drouet-expertises.net
09 83 36 16 82 / 06 80 51 60 18.
www.drouet-expertises.net - Identifiant : **CPSAI40989LLN**.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

Indicateurs et suites de parcours

Indicateurs DROUET Expertises - Logement neuf

Indicateur	2024	2025	2026
Inscrits	Non communiqué	1	Non communiqué
Certifiés	Non communiqué	1	Non communiqué
Abandons	Non communiqué	0	Non communiqué
Taux de satisfaction	Non communiqué	94,3 % 1 répondant	Non communiqué

« Certifiés » désigne ici les validations internes DROUET, sans obtention d'un CCP RNCP. Données 2024 et 2026 non communiquées.

Calcul de la satisfaction 2025 : moyenne des notes rapportée au maximum : 99 points sur 105 possibles, soit 94,3 %. Calculé sur 21 réponses notées sur 5, recueillies auprès d'un même participant aux enquêtes à chaud (17 notes, 22/11/2025) et à froid (4 notes, 09/01/2026), pour la formation suivie en 2025. Les réponses libres et oui/non sont exclues.

Statistiques France compétences - cohorte 2023

Année	Certifiés	Certifiés via VAE	Insertion globale à 6 mois	Insertion dans le métier à 6 mois	Insertion dans le métier à 2 ans
2023	156	0	67 %	61 %	67 %

Données nationales **France compétences**, publiées sur la fiche RNCP40989 pour le **titre professionnel complet**. Elles ne représentent pas les résultats de cet approfondissement Logement neuf. Source : France compétences - statistiques 2023, consultée le 13/10/2026.

Débouchés du programme de base

- Assistant immobilier spécialisé en réception de logements neufs (VEFA, CCMI) ;
- Collaborateur pour promoteur, constructeur ou architecte ;
- Expert indépendant pour procès-verbaux de réception ;
- Consultant en AMO (assistance à maîtrise d'ouvrage).

Points forts

Boîte à outils professionnelle : procès-verbaux, grilles de contrôle, check-lists, modèles de réserves et supports opérationnels utilisables lors des livraisons VEFA et CCMI.

ANNEXE | ARTICULATION PÉDAGOGIQUE

Du programme à la pratique professionnelle

Cet approfondissement constitue un complément professionnalisant aux compétences mobilisées dans les opérations de transaction immobilière et de vente de logements neufs. Il ne prépare pas, à lui seul, à la validation officielle d'un bloc du TP Assistant immobilier.

Compétences travaillées	Modules	Productions pédagogiques
Analyser le cadre contractuel et organiser la mission.	01 et 02	Fiches d'analyse VEFA et CCMI, chronologie et points de vigilance.
Observer les ouvrages et formaliser les constats et réserves.	03 et 04	Grille de contrôle, relevés, procès-verbal et tableau de suivi.
Accompagner l'acquéreur et prévenir les litiges.	05	Analyse de différend, plan d'action et trame de communication.

Répartition et reconnaissance du parcours

8 + 8 + 12 + 6 + 6 = 40 heures, soit 5 jours de 8 heures.
La section 6 est conservée comme option distincte du parcours principal. L'évaluation finale interne est organisée hors des 40 heures.

Passerelles citées dans le programme de base

Spécialisation État des lieux ; formation en AMO ou en pathologies du bâtiment ; certificat en diagnostics techniques immobiliers ; BTS PI ou licence professionnelle en gestion et transactions. L'accès à ces parcours relève de leurs propres conditions d'admission.

Références documentaires

[1] France compétences - RNCP40989 : titre de référence et statistiques nationales 2023.
[2] « FORMATION-SPECIALISATION-RECEPTION-1.pdf » : sections, chapitres, prérequis, publics, débouchés et modalités générales.
[3] Programme États des lieux actualisé : organisation, charte graphique et modalités d'évaluation interne.
[4] Informations communiquées : intitulé, identifiant, tarif, durée, session et indicateurs.
[5] Enquêtes à chaud du 22/11/2025 et à froid du 09/01/2026 : calcul de satisfaction (un même répondant).
[6] Mon Compte Formation - droit de rétractation.

Références publiques consultées le 13/10/2026.

ANNEXE | MODALITÉS GÉNÉRALES ET PÉDAGOGIQUES

Conditions générales d'utilisation (1/2)

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (CGU) s'appliquent à l'ensemble des formations dispensées par la SARL DROUET EXPERTISES, en présentiel, en distanciel synchrone ou en format mixte.
Elles fixent les droits et obligations des apprenants, ainsi que les règles d'accès, de participation, d'évaluation et de certification, conformément au Référentiel National Qualité (Qualiopi).

Toute inscription à une formation implique l'adhésion pleine et entière aux présentes conditions.

ARTICLE 1 - OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGU définissent les modalités d'accès, d'utilisation et de participation à l'ensemble des formations organisées par la SARL DROUET EXPERTISES.

ARTICLE 2 - OBJECTIFS ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

Les formations proposées s'inscrivent dans le cadre des dispositions du Code du travail (articles L.6313-1 et suivants) et ont pour objectif le développement et la reconnaissance de compétences professionnelles. Elles peuvent conduire à la délivrance d'un titre professionnel ou d'une certification inscrite au RNCP.

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'ACCÈS ET CONVOCATION

Après validation de l'inscription, chaque apprenant reçoit une convocation, un questionnaire de positionnement et les modalités d'accès. Les inscriptions sont validées sous réserve de remplir les prérequis précisés dans le programme de formation.

ARTICLE 4 - PARTICIPATION EN PRÉSENTIEL

Les formations présentielles se déroulent dans des locaux conformes aux normes de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité.
Les stagiaires doivent respecter les horaires, signer les feuilles d'émargement, et adopter un comportement professionnel et respectueux. Toute perturbation peut entraîner l'exclusion du participant.

ARTICLE 5 - PARTICIPATION EN VISIOCONFÉRENCE

Les formations en distanciel synchrone se déroulent sur une plateforme numérique sécurisée. L'apprenant doit disposer d'un équipement adéquat et participer activement avec sa caméra activée.
Le partage des liens, l'enregistrement ou la diffusion non autorisée sont interdits.

ARTICLE 6 - PARCOURS DE L'APPRENANT ET ÉVALUATIONS

Le parcours de l'apprenant comprend :
1. un positionnement initial pour identifier le niveau et les besoins ;
2. des évaluations de progression tout au long du parcours ;
3. une évaluation finale des acquis obligatoire ;
4. des questionnaires qualité à chaud et à froid.

Les documents de fin de formation (Certificat de Réalisation et Attestation de Fin de Formation) sont délivrés uniquement si l'apprenant a suivi l'intégralité du parcours et réalisé les évaluations requises.

ARTICLE 7 - SUIVI ADMINISTRATIF ET TRAÇABILITÉ

Un dossier individuel de formation est constitué pour chaque participant, comprenant conventions, émargements, évaluations, questionnaires et documents de fin de formation.

ARTICLE 8 - PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données collectées sont utilisées exclusivement à des fins pédagogiques et administratives, conformément au RGPD. Chaque apprenant peut exercer ses droits en écrivant à formation@drouet-expertises.net.

ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous les contenus pédagogiques demeurent la propriété exclusive de la SARL DROUET EXPERTISES. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation est interdite.

ARTICLE 10 - RESPONSABILITÉ ET ENGAGEMENT

L'apprenant s'engage à suivre les formations avec assiduité et à respecter les consignes pédagogiques.
L'organisme s'engage à fournir les moyens humains, techniques et pédagogiques nécessaires.

ARTICLE 11 - DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGU sont régies par le droit français. Tout litige relève de la compétence des tribunaux de Brest.

ANNEXE | MODALITÉS GÉNÉRALES ET PÉDAGOGIQUES

Conditions générales d'utilisation (2/2)

ARTICLE 12 - OBLIGATIONS DE L'APPRENANT DANS LE CADRE DES ÉVALUATIONS INTERNES

L'apprenant s'engage à participer aux évaluations prévues, à respecter les consignes pédagogiques de DROUET Expertises et à remettre les travaux demandés.
L'évaluation finale porte sur les acquis de la formation et relève d'une validation interne. Elle ne constitue pas un examen de certification RNCP. La date et les horaires sont communiqués au moins 72 heures avant l'épreuve.

ARTICLE 13 - MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET ACCOMPAGNEMENT DE L'APPRENANT

Les formations reposent sur une pédagogie active et professionnalisante, incluant apports théoriques, études de cas et mises en situation.
Chaque apprenant bénéficie d'un formateur référent, de supports actualisés et d'un accompagnement adapté.

ARTICLE 14 - ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

La SARL DROUET EXPERTISES favorise l'inclusion et l'égalité d'accès des personnes en situation de handicap.
Les stagiaires sont invités à signaler leur situation afin de permettre des aménagements raisonnables (supports adaptés, assistance technique, rythme personnalisé).
Un Référent Handicap est désigné pour orienter et accompagner les apprenants concernés.
Contact : formation@drouet-expertises.net
06 80 51 60 18

MENTION FINALE

Les présentes CGU garantissent un cadre pédagogique, éthique et inclusif conforme au Référentiel Qualiopi.
Elles sont intégrées à chaque programme de formation et doivent être connues et acceptées par tout apprenant avant le démarrage.

Fait à Brest, le 30 octobre 2025
SARL DROUET EXPERTISES - Organisme de formation professionnelle enregistré sous le n° 53290923229 auprès du préfet de la région Bretagne.